



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses
(OChim 2015) RS 813.11

DICHTEN. KLEBEN. PFLEGEN.

ROXOLID EPO-X-Y - PART A
Remplace la date 30-août-2022

Date de révision 24-avr.-2026
Numéro de révision 3.08

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ROXOLID EPO-X-Y - PART A

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Résine.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik GmbH - Niederlassung MEM
Am Emsdeich 52
D-26789 Leer
Germany
Tel: +49 (0) 491-92-58 0-0
Fax: +49 (0) 491-92-58 0-60

Importateur

Hornbach Baumarkt (Schweiz) AG
Schellenrain 9
CH-6210 Sursee
Switzerland
Tel: +41 (0) 41 9 29 62 62

Fabriqué(s) pour

HORNACH Baumarkt AG
Hornbachstrasse 11
76879 Bornheim/Germany
Tel. +49 63486000

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence
Allemagne

Berlin Poison Information Centre ("Giftnotruf", Germany): +49 (0) 30 / 30 68 67 00 - in
German and English language +49 (0) 491 92 58 0-0 (Producer)

Suisse

Centre suisse d'information toxicologique: composer rapide 145 ou +41 (0) 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Dangereux pour le milieu aquatique - chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Éther diglycidique du bisphénol A; Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ROXOLID EPO-X-Y - PART A
Remplace la date 30-août-2022

Date de révision 24-avr.-2026
Numéro de révision 3.08



Mention d'avertissement
Attention

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P260 - Ne pas respirer les vapeurs/aérosols

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

Informations supplémentaires

Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit.

2.3. Autres dangers

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	Numéros CE (Numéro index)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
Éther diglycidique du bisphénol A 1675-54-3	80 - 100	01-2119456619 -26-xxxx	216-823-5 (603-073-00-2)	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	Eye Irrit. 2 :: C>=5% Skin Irrit. 2 :: C>=5%	-	-	-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ROXOLID EPO-X-Y - PART A
Remplace la date 30-août-2022

Date de révision 24-avr.-2026
Numéro de révision 3.08

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol 9003-36-5	5 - <10	01-2119454392-40-XXXX	500-006-8	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-	-
Glycidoxypropyltriméthoxysilane 2530-83-8	1 - <2.5	01-2119513212-58-XXXX	219-784-2	Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	Numéros CE (Numéro index)	Numéros CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Éther diglycidique du bisphénol A	216-823-5 (603-073-00-2)	1675-54-3	-	-	-	-	-
Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol	500-006-8	9003-36-5	-	-	-	-	-
Glycidoxypropyltriméthoxysilane	219-784-2	2530-83-8	-	-	-	-	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologue.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ROXOLID EPO-X-Y - PART A
Remplace la date 30-août-2022

Date de révision 24-avr.-2026
Numéro de révision 3.08

Protection individuelle du personnel de premiers secours Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. Sensation de brûlure.

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Les résidus impossibles à recycler sont éliminés en tant que déchets chimiques. Équipements nettoyés au solvant organique, les ruissellements sont récupérés et

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ROXOLID EPO-X-Y - PART A
Remplace la date 30-août-2022

Date de révision 24-avr.-2026
Numéro de révision 3.08

éliminés en tant que déchets de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit.

Remarques générales en matière d'hygiène Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Température de stockage recommandée Conserver à des températures comprises entre 5 et 35 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Résine.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Éther diglycidique du bisphénol A (1675-54-3)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	12.25 mg/m ³	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	12.25 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	8.33 mg/kg pc/jour	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ROXOLID EPO-X-Y - PART A
Remplace la date 30-août-2022

Date de révision 24-avr.-2026
Numéro de révision 3.08

travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	8.33 mg/kg pc/jour	
---	-----------	--------------------	--

Glycidoxypropyltriméthoxysilane (2530-83-8)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	70.5 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	10 mg/kg pc/jour	

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Éther diglycidique du bisphénol A (1675-54-3)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	3.571 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	3.571 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0.75 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.75 mg/kg pc/jour	

Glycidoxypropyltriméthoxysilane (2530-83-8)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	17 mg/m ³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	5 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	5 mg/kg pc/jour	

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Éther diglycidique du bisphénol A (1675-54-3)

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.006 mg/l
Eau de mer	0.001 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	10 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.996 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.1 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.196 mg/kg de masse sèche

Glycidoxypropyltriméthoxysilane (2530-83-8)

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
------------------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ROXOLID EPO-X-Y - PART A
Remplace la date 30-août-2022

Date de révision 24-avr.-2026
Numéro de révision 3.08

Eau douce	0.45 mg/l
Eau de mer	0.045 mg/l
Sédiments d'eau douce	1.6 mg/kg de masse sèche
Usine de traitement des eaux usées	8.2 mg/l
Terrestre	0.063 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.16 mg/kg de masse sèche

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Prière de consulter également la fiche de données de sécurité de la Partie B.

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.
- Protection des mains** Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée :. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 240 min. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
- Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection respiratoire** Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire adapté. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
- Type de filtre recommandé :** Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace. Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Couleur Jaune clair
Odeur Léger/légère.

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 200 °C	
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	150 °C	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	non applicable
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	non applicable. La substance/le mélange est apolaire/aprotique. solution (1 %)
pH (en solution aqueuse)	4 - 6	
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	
Viscosité dynamique	8000 - 12000 mPa s	@ 25 °C
Hydrosolubilité	Immiscible à l'eau.	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ROXOLID EPO-X-Y - PART A
Remplace la date 30-août-2022

Date de révision 24-avr.-2026
Numéro de révision 3.08

Densité relative	Aucune donnée disponible
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible
Densité	1.15 g/cm ³
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	
Granulométrie	Aucune information disponible
Distribution granulométrique	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)	Aucune information disponible
Teneur en COV	Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Stable. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Amines. Bases. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ROXOLID EPO-X-Y - PART A
Remplace la date 30-août-2022

Date de révision 24-avr.-2026
Numéro de révision 3.08

Inhalation	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Ingestion	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (voie orale)	>2000 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	>2000 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	>20000 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	>5 mg/L
ETAmél (inhalation-vapeurs)	>20 mg/L

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Éther diglycidique du bisphénol A	=11300 µL/kg (Rattus)	LD50 >2000 mg/Kg (Rattus)	-
Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol	LD50 > 5 g/kg (Rattus) (OECD 401)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus)(OECD 402)	-
Glycidoxypropyltriméthoxysilane	=8025 mg/kg (Rattus)	= 4250 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	>5.3 mg/L (Rattus) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Glycidoxypropyltriméthoxysilane (2530-83-8)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	Œil			Lésions oculaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ROXOLID EPO-X-Y - PART A
Remplace la date 30-août-2022

Date de révision 24-avr.-2026
Numéro de révision 3.08

germinales

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Remarque : PC-ADH-8 Adhésifs et scellants multicomposants. Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Éther diglycidique du bisphénol A 1675-54-3	EC50 (72h) = 9.4 mg/L (Scenedesmus capricornutum) EPA-660/3-75-009	1.5 mg/l 96Hr (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)	-	LD50 (48h) = 2.7 mg/L (Daphnia magna) (OECD 202)		
Glycidoxypropyltriméthoxysilane 2530-83-8	EC50 (96hr): 350 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata	LC50 (96h) = 55 mg/L (Cyprinus carpio) OECD 203	-	EC50 (48h) = 473 mg/L Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ROXOLID EPO-X-Y - PART A
Remplace la date 30-août-2022

Date de révision 24-avr.-2026
Numéro de révision 3.08

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Éther diglycidique du bisphénol A	3.78

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Éther diglycidique du bisphénol A	Pas de PBT/vPvB
Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol	Pas de PBT/vPvB
Glycidoxypropyltriméthoxysilane	Pas de PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Propriétés perturbatrices endocriniennes

Perturbateur endocrinien dans l'environnement D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets néfastes Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.
Propriétés PMT ou vPvM D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.
Emballages contaminés	Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.
Catalogue européen des déchets	08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : Aucune information disponible.

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-époxypropane and phenol)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ROXOLID EPO-X-Y - PART A
Remplace la date 30-août-2022

Date de révision 24-avr.-2026
Numéro de révision 3.08

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
Étiquettes	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Bis-[4-(2,3-epoxipropoxi)phenyl]propane, Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol), 9, III, (-)
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601, 650
Code de classification	M6
Code de restriction en tunnel	(-)
Quantité limitée (LQ)	5 L
Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler)	90

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Bis-[4-(2,3-epoxipropoxi)phenyl]propane, Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Bis-[4-(2,3-epoxipropoxi)phenyl]propane, Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol), 9, III, Polluant marin
14.5 Polluant marin	P
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 375, 969
Quantité limitée (LQ)	5 L
N° d'urgence	F-A, S-F
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	non applicable

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Bis-[4-(2,3-epoxipropoxi)phenyl]propane, Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Bis-[4-(2,3-epoxipropoxi)phenyl]propane, Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol), 9, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A97, A158, A197, A215
Quantité limitée (LQ)	30 kg G
Code ERG	9L

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ROXOLID EPO-X-Y - PART A
Remplace la date 30-août-2022

Date de révision 24-avr.-2026
Numéro de révision 3.08

d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC).

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Polluants organiques persistants

non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

non applicable

Règlements sur les précurseurs de drogues (CE) n° 111/2005 (exportation) et 273/2004 (commerce intérieur)

Ce produit ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues.

Réglementations nationales

Swiss VOC (%) <3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ROXOLID EPO-X-Y - PART A
Remplace la date 30-août-2022

Date de révision 24-avr.-2026
Numéro de révision 3.08

Ordinance on Industrial Safety and Health - Germany - BetrSichV

No flammable liquids in accordance with BetrSichV

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

TRGS - 510 Storage Class Storage Class 10 : Combustible liquids

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

EUH205 - Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle

BGW

Valeur limite biologique

Plafond Valeur limite maximale

Sk*

Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ROXOLID EPO-X-Y - PART A
Remplace la date 30-août-2022

Date de révision 24-avr.-2026
Numéro de révision 3.08

STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

Préparée par	Sécurité Produits et Affaires Réglementaires
Date de révision	24-avr.-2026
Remarque sur la révision	Sections de la FDS mises à jour: 15
Conseil en matière de formation	Lorsque vous travaillez avec des matières dangereuses, la formation régulière des opérateurs est requis par la loi
Informations supplémentaires	Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité